

SOMMAIRE

Edito	1	Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	10
La démarche zéro pesticide à Niort	2	La gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Canche	12
Noeux-les-Auxi en marche vers le zéro phyto	4	Communiquer sur le zéro pesticide dans votre ville	14
Votre avis sur l'eau	6	L'actu de la Mission	16
Appel à participation	7	A lire - à voir	18
Une charte à destination des jardinerias de l'Escrebieux	8		

EDITO

Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous profitons de la sortie de ce numéro de la Virgule pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013.

En octobre dernier, la Mission Gestion Différenciée organisait sa traditionnelle Journée de Rencontre et d'Echanges qui avait pour thème « Vers une qualité accrue et une gestion durable de l'eau en ville ». Cette journée a rassemblé 80 participants qui ont pu échanger sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics et la gestion alternative des eaux pluviales.

Le programme, les présentations Powerpoint des différents intervenants, les photos et la vidéo de cette Journée d'Echanges sont accessibles sur le site Internet de la Mission Gestion Différenciée :

<http://www.gestiondifferenciee.org/spip.php?article811>

Nous avons souhaité dans ce nouveau numéro de La Virgule approfondir la thématique développée lors de la Journée. Vous y trouverez des témoignages des communes de Niort et Noeux-les-Auxi, toutes deux engagées dans une démarche zéro pesticide. La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche présentent les actions qu'ils mènent à l'échelle de leurs territoires pour préserver la ressource en eau. Différents outils de communication originaux en lien avec cette thématique vous sont également proposés.

Bonne lecture,

L'équipe de la Mission Gestion Différenciée.

La démarche zéro pesticide à Niort

Niort est une ville moyenne de 59 000 habitants, au cœur d'un territoire rural, située à la porte du Marais poitevin, en région Poitou-Charentes. Fortement engagée pour un développement durable, elle a mené depuis 2008 une démarche Agenda 21* volontariste. En raison de sa situation géographique, à l'entrée du Marais poitevin, classé 7^e Grand Site de France pour la qualité et la protection de son paysage et de son environnement, la question de l'eau est un des enjeux primordiaux de cet Agenda 21.

Une mise en place progressive de la gestion responsable

Au printemps 2008, après 2 années de travail pour former les équipes et proposer un classement des espaces verts, le Service Espaces verts et naturels lance la gestion différenciée, intitulée « responsable ».

Cette mise en œuvre se fait progressivement, avec tout d'abord une expérimentation dans deux quartiers tests de la ville. Ces secteurs sont choisis en raison de leur proximité avec le périmètre de captage de l'eau d'alimentation des Niortais, et de leur proximité avec la Sèvre Niortaise, rivière indicatrice au niveau européen pour sa biodiversité et en particulier sa population d'anguilles.

Ainsi, la question de la gestion responsable de l'eau est fortement corrélée à la réduction des produits phytosanitaires, en particulier des désherbants. Des enjeux de préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la santé humaine apparaissent également.

De nouvelles méthodes d'entretien voient le jour, qui marquent parfois le retour à des gestes anciens bien connus de nos grands-parents :

- utilisation de la binette pour désherber
- généralisation du paillage des massifs, avec du broyat de récupération provenant des tailles de branches
- mise en place de bâches 100% biodégradables pour les nouveaux massifs arbustifs
- introduction de l'utilisation des désherbeurs thermiques pour les surfaces minérales
- enherbement spontané des petites allées en calcaire peu fréquentées
- engazonnement de places en stabilisé calcaire,

entraînant le remplacement d'opérations de désherbage par des tontes de pelouses

- utilisation de plantes vivaces horticoles au pied des arbres. Celles-ci permettent de végétaliser des surfaces très vite envahies par la flore spontanée, souvent considérée comme inesthétique par la population



Cette expérimentation a finalement permis l'acquisition de savoirs et de compétences nouvelles, aboutissant à une généralisation de la mise en œuvre de pratiques responsables sur l'ensemble des 120 ha. Par effet d'entraînement, et sous l'impulsion d'une démarche « votre commune sans pesticide » lancée par la Région Poitou-Charentes, le désherbage chimique a également été supprimé de l'entretien des trottoirs et voirie de la ville.

Communiquer pour faire accepter le changement

Une des difficultés récurrentes a été de faire comprendre aux citoyens que les espaces verts, et plus largement les espaces publics, ne seraient plus entretenus comme par le passé et que ce qui pouvait leur apparaître comme de la négligence était au contraire un nouveau souci d'exigence vis-à-vis de l'environnement et de leur santé.

C'est pourquoi, le Service Espaces verts et naturels a communiqué assez largement par l'intermédiaire du journal municipal, de plaquettes d'information et des réunions de quartier. Il a également installé directement sur les espaces des petites pancartes explicatives.

* L'Agenda 21 est un plan d'actions dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs.



Pour garder un nombre de traitement très restreint, et sensibiliser les élus à ces difficultés, une fiche d'autorisation de traitement a été établie, mentionnant les raisons et conditions du traitement chimique demandé. Les secteurs de protection immédiats de la ressource en eau sont écartés de cette dérogation à ce qui est maintenant la « norme » de gestion des jardins et espaces verts.

Des expérimentations en cours sur les terrains de sport

Face aux doléances, nombreuses la première année, un courrier type a été envoyé systématiquement en réponse aux réclamations concernant, pour la plupart, l'absence de désherbage de certaines surfaces. En effet, la gestion écologique des espaces verts pose la question de l'aspect esthétique de ces espaces. Le non désherbage est décrit au début par les citoyens comme un espace « sale ». Derrière cette critique, la question semble souvent être liée au sentiment d'abandon d'entretien des espaces près de chez eux. Un courrier long et détaillé permet de marquer l'attention qui est faite au citoyen, tout en ayant un rôle pédagogique important.

A ces espaces s'ajoutent 70 hectares de terrains de sport qui font également l'objet d'une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Des transformations d'espaces minéralisés en espaces engazonnés sont également très appréciées par la population : en effet, la suppression du désherbage n'entraîne pas alors moins d'entretien, mais une valeur ajoutée esthétique et un passage régulier des jardiniers pour la tonte.

Les espaces minéralisés d'accompagnement des espaces enherbés (délaissés autour des terrains, terrains de boules dans les enceintes des stades, etc.) sont aujourd'hui désherbés à l'aide de désherbeurs thermiques à flamme. Ce type de matériel n'a pas tout de suite séduit les agents techniques qui craignaient que les herbes ne prennent feu. L'installation de petits extincteurs sur les désherbeurs thermiques a permis de dissiper ces craintes.

Quelques expérimentations sont également en cours sur les terrains engazonnés à l'aide de la technique du « sur-semis ». Cette pratique du « sur-semis » est basée sur la compétition entre les plantes pour favoriser la pousse de graminées au détriment des dicotylédones. Cette technique est cependant onéreuse et le Service Espaces verts et naturels attend confirmation de son efficacité avant de généraliser la pratique.



Des engrais organiques sont également utilisés pour fertiliser les terrains et devraient amener une diminution des maladies cryptogamiques (causées par des champignons), ce qui permettra de diminuer l'usage des fongicides d'ici 3 à 4 ans. Ce mode de fertilisation sera également généralisé si les résultats s'avèrent probants.

Outre ses terrains de sport, la ville de Niort dispose de 150 hectares d'espaces naturels, dont 40 en zone Natura 2000, en gestion totalement respectueuse des milieux naturels.

La difficulté de gestion des espèces envahissantes

Pour le gestionnaire des espaces verts, les difficultés sont particulièrement importantes face à certaines espèces très envahissantes et très résistantes comme le chardon ou le liseron. Après avoir tenté de les maîtriser avec les méthodes alternatives au désherbage chimique, un retour vers quelques traitements phytosanitaires s'est avéré indispensable, notamment sur les espaces nouvellement conçus. Cela est d'autant plus vrai lorsque les prescriptions techniques n'ont pas été suffisamment prises en compte (préparation soignée du sol avant plantation, mise en œuvre de bâche biodégradable, paillage sur une épaisseur de 15cm, etc.).

Une cohérence récompensée

La cohérence entre la volonté politique et la concrétisation technique sur le terrain a permis à Niort d'obtenir le prix 2012 de la Capitale française de la biodiversité, dans la catégorie des villes moyennes.

Katia HAMMOUTENE

Chef de service Espaces Verts et Naturels

Ville de Niort

<http://www.vivre-a-niort.com/>

Noeux-les-Auxi en marche vers le zéro phyta

Noeux-les-Auxi est un petit village de 174 habitants qui s'enorgueillit de posséder encore son café, son école communale, son petit club de football, son camping à la ferme, son club détente loisirs et sa société de chasse. Il a aussi su préserver son esprit festif (27 fêtes organisées en 2012 !). La défense de la ruralité est son objectif majeur et cela passe par le bien-vivre de ses habitants dans un environnement agréable, ces deux paramètres étant intimement liés. On vit mieux quand on prend soin de son environnement et quand on sauvegarde la biodiversité. La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires peut y contribuer.

MGD : Pourquoi avez-vous décidé de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ?

D. Melin (Maire) : J'avais beaucoup souffert avant d'être maire de l'utilisation abusive des herbicides par le personnel communal : pour leur coût, pour l'impact sur notre environnement (l'Authie se trouve à 2 km en aval et reçoit toutes nos eaux de ruissellement) et aussi pour le « mauvais exemple » donné par la commune à notre population. J'ai peut-être exagéré dans l'autre sens, en n'utilisant aucun herbicide de 2008 à 2010. J'ai ressenti que cela était trop contraignant : mobilisation de bénévoles, d'élus et des cantonniers pour désherber manuellement le cimetière et les trottoirs... Cela n'était pas incitatif pour les communes voisines et risquait de démobiliser notre équipe. Guillaume Scrobala de l'institution interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de l'Authie que j'interrogeai à ce sujet m'indiqua qu'il était possible de trouver un compromis en respectant la charte d'entretien des espaces publics, non au niveau 5 mais au niveau 4. Pour nous, cela reste une étape car nous espérons, à très court terme, repasser au niveau 5 par l'utilisation de techniques alternatives plus « propres » : désherbage thermique ou autres, venant en complément des désherbages manuels.

MGD : Quelles techniques d'entretien avez-vous développées pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ?

D.M. : Aujourd'hui, nous ne traitons plus les caniveaux, les accotements et les fils d'eau. Nous n'utilisons de l'herbicide que pour le cimetière et les trottoirs, en nous arrêtant à 5 mètres en-deça et au-delà de chaque bouche d'égout et de chaque entrée de fossé. Nous avons aussi espacé au maximum les traitements (un avant le 14 juillet et un avant la Toussaint). Cela représente une surface très réduite car nous avons gardé de nombreux trottoirs en pelouse. L'alternance herbe et cailloux rouges des trottoirs, notre place publique avec pelouse et tilleuls et le parking vert de la salle polyvalente préservent une « esthétique village » à laquelle nous tenons dans une commune qui demeure très boisée.

Nous avons aussi réduit le rythme et le volume des fauches d'accotement pour la sauvegarde de la biodiversité végétale et animale. Nous n'effectuons qu'une seule fauche par an (en juillet pour ne pas nuire au gibier) et nous l'avons limitée aux routes empruntées par les voitures, sur une largeur d'une seule barre de coupe au lieu de deux.

Dans nos plantations et parterres communaux, nos trois jardinières bénévoles utilisent du broyat et désherbent manuellement le cas échéant (il ne faudrait pas leur parler d'herbicide...). Elles ont leur rendez-vous du lundi matin et sont totalement autonomes pour entretenir notre « jardin communal ».



Elles plantent des vivaces plus résistantes et moins gourmandes en eau (pas d'achat de fleurs annuelles). Elles dialoguent avec la population : certains habitants leur donnent des plantes, d'autres en reçoivent, parfois on troque. Tout cela crée du lien, valorise le travail de chacun et incite à la bonne pratique. En tout et pour tout, nos jardinières ont dépensé en moyenne, chaque année depuis 2008, moins de 200€ pour l'achat de rosiers anciens et quelques paquets de graines et sacs de terreau.

Certains habitants nous demandent du broyat, nous en avons une bonne quantité provenant des élagages des tilleuls et surtout des débroussaillages du riez. A noter que la commune de Ligny sur Canche est venue chercher une remorque de broyat pour s'essayer à cette pratique avant d'acheter un broyeur.



MGD : Quelles actions de sensibilisation menez-vous pour faire évoluer les mentalités et les pratiques ?

D.M. : A côté des actions que nous menons afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre territoire et préserver ainsi notre ressource en eau, nous avons développé différentes actions de sensibilisation envers le grand public afin de préserver plus largement la biodiversité qui nous entoure.

Un partenariat entre l'institutrice et nos 3 jardinières permet la création d'un jardin pour les élèves. Les enfants, «par deux», vont cultiver un petit carré derrière l'école. Ils auront aussi le jardin collectif de l'école où ils travailleront ensemble. La création est réalisée par nos 2 cantonniers avec les jardinières et les 25 élèves de la classe : 2 séances très fructueuses en juin 2012 pour la mise en place des rondins qui délimitent les jardinets, pour la réalisation des allées délimitant les jardinets (pose de géotextile et de broyats dans ces allées) et pour effectuer les semis de phacélie. Tout cela pour « préparer le terrain » pour le printemps prochain. La phacélie empêche les mauvaises herbes de pousser pendant l'été, profite aussi aux abeilles (ruche dans le jardin de l'école) et

sert d'engrais vert. Et en plus, on crée du lien entre les adultes et les enfants. On met à leur disposition un grand bac de broyat, un récupérateur d'eau de pluie et on prépare le composteur. Nos petits éco-citoyens adopteront une bonne pratique environnementale dans leur jardin. Certains parents viennent visiter, leurs enfants expliquent (toujours effet ricochet).



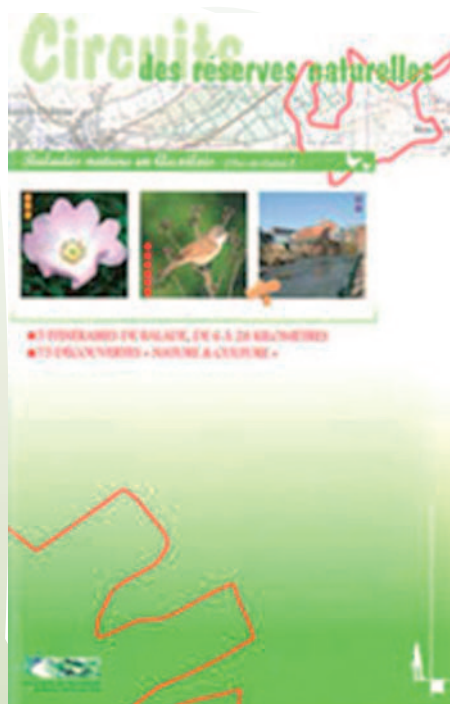
Cette année, aux fenêtres de l'école et du logement d'école, on comptait 17 nids d'hirondelles habités. Peut-être est-ce la présence de ces nids qui a donné l'idée aux élèves et à l'institutrice de fabriquer des nichoirs pour favoriser la nidification des petits oiseaux du village. Cette action a été réalisée en classe par une habitante du village qui a fabriqué les nichoirs. Les élèves les ont peints de façon très personnelle et y ont écrit leur nom. Nous avons choisi avec les élèves les emplacements dans le village et nous les avons installés avec eux.

Ensuite il y a toutes les activités qui gravitent autour de notre riez, Réserve Naturelle Régionale gérée en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas de Calais : animations scolaires, échanges avec d'autres écoles, débroussaillages volontaires où adultes et enfants conjuguent leurs efforts pour l'entretien du riez, lieu privilégié de la biodiversité et, bien sûr, la transhumance, moment convivial de communion avec notre environnement. Les chèvres et les moutons de M. Alexandre, véritables petites tondeuses naturelles, partent pour cinq mois sur le riez, traversent le village encadrés par les enfants.



On pique-nique en famille sur le site, les élèves expliquent leurs actions aux adultes. Des activités sont proposées aux participants l'après-midi (cette année, jeu de piste et visite guidée du riez). Le 12 mai 2012, plus de 200 personnes ont franchi le portillon du riez lors de la transhumance !

Enfin, la création par la classe de l'école du circuit de randonnée pédestre de 18km de «l'étoile de Noeux», dont s'est inspiré le Conservatoire des sites avec un groupe d'habitants de notre village pour l'élaboration du guide «Circuits des deux réserves» tiré à plusieurs milliers d'exemplaires.



En conclusion, notre modeste expérience locale prouve, s'il en est besoin, qu'il est tout à fait possible et indispensable de réduire, voire de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans nos communes rurales : on réduit les coûts, on préserve la santé de nos employés communaux, on sauvegarde la biodiversité, on travaille ensemble avec le but commun de préserver son environnement pour les générations futures. Si chaque commune travaille dans ce sens, c'est l'ensemble du territoire qui se trouve protégé. Il nous apparaît dès lors important de tenir compte de l'environnement à une petite échelle comme celle de la commune. Les élus locaux peuvent jouer un rôle moteur en ce sens.

Daniel MELIN
Maire de Noeux-les-Auxi

Notre avis sur l'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie organise une Consultation publique sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

Cette consultation, planifiée au niveau national, a pour objectif d'identifier, pour chaque bassin hydrographique français :

- les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques.
- le calendrier de travail pour la gestion de l'eau dans le bassin Artois-Picardie

Ces questions orienteront l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021.

Les principaux enjeux du premier SDAGE étaient essentiellement axés sur la récupération d'une bonne qualité des eaux. Les aspects quantitatifs et la protection du littoral y étaient peu développés. Aujourd'hui, les objectifs de biodiversité et de satisfaction de l'usage de l'eau potable pour tous en qualité et en quantité suffisantes apparaissent comme des enjeux prioritaires. Les enjeux intègrent également un volet plus important sur le milieu marin et un volet spécifique inondations.

Le questionnaire relatif à cette consultation publique est disponible sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

<http://www.eau-artois-picardie.fr/-Consultation-du-public-2012-2013-.html>





Appel à participation

La Semaine pour les alternatives aux pesticides invite à l'organisation d'événements entre le 20 et 30 mars 2013

Pour sa 8ème édition, la Semaine pour les alternatives aux pesticides invite tous ceux qui souhaitent promouvoir les alternatives aux pesticides, à participer et à organiser des événements partout en France entre le 20 et 30 mars 2013 : conférences-débats, ateliers, stands, marches symboliques, projections de films, visites, démonstrations, expos, animations pédagogiques, repas bio, fermes ouvertes, spectacles...



Tout le monde peut organiser des manifestations à son échelle : associations, agriculteurs, collectivités locales, entreprises (magasins, jardinerie, restaurants...), établissements scolaires... Les points d'entrée sont multiples : la biodiversité, l'eau, l'alimentation, le jardin et les espaces verts, l'agriculture, la santé...

En 2012, plus de 750 événements ont été organisés (500 en France et 250 dans 20 autres pays), permettant de sensibiliser 50 000 personnes.

La France, champion des pesticides et mauvais élève pour les alternatives...

Les raisons de se mobiliser sur le sujet, hélas, ne manquent pas :

- La France est le 1^{er} pays européen utilisateur de pesticides et le 3^e au monde
- La consommation de pesticides a augmenté de 2.6% depuis 2008, malgré le plan Ecophyto 2018 qui prévoit une diminution de 50% de pesticides d'ici 2018
- 96% des cours d'eau sont pollués
- Plus de 50% des fruits et légumes (non bio) contiennent des résidus de pesticides
- L'épandage aérien est toujours pratiqué grâce aux nombreuses dérogations
- La France est au 19^e rang européen pour sa production bio
- Seulement 3.9% de la surface agricole française est en bio alors que le Grenelle de l'Environnement avait fixé l'objectif de 6% en 2012 et de 20% en 2020

Comment participer ?

La Semaine pour les alternatives aux Pesticides est une opération nationale et internationale annuelle, ouverte à tous, visant à informer sur les pesticides de synthèse et à promouvoir les alternatives.



Pendant les 10 premiers jours du printemps, période de reprise des épandages intensifs de pesticides, le public est invité à mieux s'informer sur les enjeux sanitaires et environnementaux des pesticides ainsi que sur les alternatives à travers des centaines de manifestations.

Pour participer, il suffit de se rendre sur www.semaine-sans-pesticides.com et créer son espace organisateur. Des outils sont disponibles pour faciliter l'organisation d'événements : affiches, lettres d'information, boîte à idées, listes de films, d'intervenants, d'expositions...

Pour aller plus loin

De nombreux outils sont disponibles pour relayer l'appel à participation (flyers, visuels, photos, bannières animées pour le web...) :

<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/outils-de-communication.php>

Contacts

Association Générations Futures - Magali RINGOOT

(+33) (0)9 70 40 88 10

contact@semaine-sans-pesticides.fr

www.semaine-sans-pesticides.com



Semaine pour les
ALTERNATIVES
aux **PESTICIDES**

Une charte à destination des jardineries de l'Escrebieux

Le bassin versant de l'Escrebieux souffre de la présence de produits phytosanitaires dans ses eaux de surface. Différentes actions ayant pour objectif la préservation de la qualité de l'eau sont menées sur le territoire. Parmi celles-ci, une action originale a été développée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) : la mise en place d'une charte à destination des jardineries afin de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant.

Un contexte particulier

Le Bassin Versant de l'Escrebieux, situé à l'ouest de Douai, à cheval sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, s'étend sur environ 10 000 ha. Trois champs captants et plusieurs forages communaux y sont exploités. Ces champs captants représentent une ressource en eau potable classée « irremplaçable » par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. En effet, plus de 20 millions de mètres cube d'eau y sont prélevés chaque année et alimentent environ 500 000 habitants.

Ce bassin versant souffre toutefois de la présence de produits phytosanitaires dans ses eaux de surface. Cela est d'autant plus important que le cours d'eau est, par endroit, en relation étroite avec la nappe souterraine sous-jacente.

Même si les eaux prélevées dans la nappe phréatique pour l'alimentation en eau potable ne contiennent qu'une infime quantité de produits phytosanitaires (bien en-dessous des seuils réglementaires), ce bassin versant a été retenu comme bassin pilote en 1998 par le Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau du fait de l'importance de la ressource en eau de la nappe et de sa vulnérabilité face aux micropolluants.

Depuis 2002, la CAHC a mis en place un plan d'actions visant à préserver la qualité de l'eau sur le bassin versant. En 2008, en partenariat avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), le Syndicat d'Alimentation en eau de la région de Douai (SIADO) et la Communauté de Communes OSARTIS, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) a lancé un Diagnostic Territorial Multi-Pressions subventionné par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et dont un volet concerne la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

Les pollutions d'origine phytosanitaire ont donc été étudiées, et différentes actions ayant pour objectif la préservation de la qualité de l'eau ont été menées auprès des utilisateurs de phytosanitaires : conseil aux agriculteurs, mise en place de charte et plan de désherbage auprès des 12 communes et des 5 gestionnaires de voirie du bassin versant. Une enquête a également été réalisée auprès des jardiniers amateurs du bassin versant. Cette étude a souligné le manque d'informations sur les produits phytosanitaires ainsi que sur les techniques alternatives existantes. Elle a également mis en évidence les mauvaises pratiques des particuliers induisant régulièrement un surdosage des produits lors de la pulvérisation.

L'utilisation de divers types de produits phytosanitaires, autant en zones agricoles qu'en zones non agricoles, peut se répercuter par des transferts de ces produits dans l'environnement, et par des répercussions possibles sur la santé humaine. La préservation de la qualité de l'eau superficielle dans ce bassin est donc un enjeu primordial.

Mise en place de la Charte "Jardineries"

Les bénéficiaires de la ressource en eau de l'Escrebieux (CAHC, SIADO, LMCU et OSARTIS) ont établi un partenariat avec les professionnels du jardin du bassin versant avec l'aide de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Nord/Pas-de-Calais (FREDON). Il s'est concrétisé en mars 2010 sous la forme d'une charte, qui marque l'engagement des différents partenaires.





Engagements de la CAHC

L'Agglomération Hénin-Carvin s'engage à :

- Animer le groupe de suivi ;
- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public, visant à promouvoir les solutions alternatives aux produits phytosanitaires et à l'orienter vers les enseignes signataires de la Charte ;
- Fournir des fiches conseils, des outils d'information et autres supports rentrant dans le cadre de la Charte (des fiches explicatives sur des thématiques variées ont été réalisées : le risque pour la santé, les alliés du jardinier, les mulchs et paillis, lutter naturellement contre les maladies au jardin...).

L'objectif général de cette charte est de promouvoir des solutions sans produit phytosanitaire au jardin. Pour cela, il est nécessaire d'agir à la fois sur **l'offre** (conseils spécialisés venant de vendeurs ou de professionnels du jardin formés aux solutions sans produit phytosanitaire, méthodes alternatives disponibles en magasin) et sur **la demande** (campagne d'information et de communication sur les problèmes posés par les produits phytosanitaires, sur la réglementation en vigueur et sur les méthodes alternatives existantes).

Premier bilan

Un premier bilan a été dressé après 2 ans d'engagement des 9 jardinerie signataires. Ces 9 enseignes signataires proposent désormais une large gamme d'alternatives pour réduire l'utilisation des produits de traitements au jardin : mulch, paillis, outils de désherbage, désherbeur thermique à gaz, abris à insectes, jachères fleuries, engrais verts, produits de traitements biologiques, variétés tolérantes aux maladies,... De manière générale, les ventes des alternatives suivantes se sont développées : mulch et paillis, produits biologiques, filets de protection pour le potager et pour certains magasins : nichoirs, désherbeur mécanique.

Les jardinerie ont dit voir évoluer le comportement de la plupart des particuliers depuis quelques années : ils sont en demande d'informations pour jardiner au naturel, même s'il reste quelques irréductibles...

Prochaine étape

Il s'agira par la suite :

- d'améliorer la signalétique, notamment des produits biologiques, pour les mettre en avant dans les rayons,
- de renforcer la communication dans le magasin, autour des alternatives, et sur les recommandations pour un jardinage au naturel.

Des clients mystères viendront également prochainement tester les conseils des jardinerie signataires...

Franck ANSART

Technicien Eau Potable

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin



Le territoire géographique concerné comprend l'ensemble des communes du bassin versant de l'Escrebieux ainsi que les communes alentours. 9 enseignes se sont donc engagées dans la Charte. Il s'agit d'enseignes commerciales spécialisées « jardin » mais aussi d'autres enseignes commerciales disposant d'un rayon jardin permanent.

Cette Charte « jardinerie » fait suite à la Charte mise en place par la CAHC à destination des collectivités et des gestionnaires de voiries.

Une charte à plusieurs niveaux

Engagements des enseignes signataires

Les jardinerie s'engagent à :

- Faire évoluer progressivement leurs ventes et leurs conseils vers des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Informer les clients sur les risques de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Respecter le NIVEAU 3 dans un délai de 3 ans (minimum requis) : proposer plus de 20 solutions alternatives, mise à disposition des fiches conseils, former au moins un vendeur... ;
- Agir au mieux pour atteindre le NIVEAU 5 dans les 5 ans (Arrêter totalement la vente et l'usage de produits phytosanitaires).

L'objectif général est d'inscrire l'entreprise dans une démarche citoyenne et responsable et d'améliorer le conseil auprès des consommateurs.

Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Profondément rurale jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, la France connaît après la Libération un exode rural et un processus de reconstruction qui vont profondément modifier nos villes.

Les agglomérations se développent par cercles concentriques. De vastes surfaces sont artificialisées, partiellement rendues étanches, et les réseaux anciens des centres villes reçoivent les eaux, usées et pluviales, des nouveaux quartiers.

Pendant plusieurs décennies, l'attention des collectivités et des pouvoirs publics se focalise sur l'extension de la desserte en réseaux d'assainissement, et la construction des stations d'épuration. A partir de 1991, les efforts en matière de stations d'épuration se sont accrus pour se conformer aux exigences de la directive européenne ERU (eaux résiduaires urbaines).

Les dysfonctionnements constatés

Depuis un peu plus de 20 ans, en cas d'orages ou de pluies importantes, force est de constater que les débits à évacuer dépassent les capacités des stations d'épuration et des réseaux unitaires.

Y remédier, c'est souvent s'imposer de lourdes contraintes techniques, financières, environnementales, sociales,...

- les finances publiques ne sont plus en mesure de supporter indéfiniment l'augmentation de la taille des collecteurs, ou la multiplication du nombre de bassins de pollution ou d'inondations,
- les déversements au niveau des déversoirs d'orage réduisent l'efficacité des lourds investissements supportés par les collectivités,
- parallèlement, le ruissellement des eaux de pluie sur les surfaces imperméabilisées réduit la recharge des nappes phréatiques.

Un changement de cap s'impose

Il faut réduire l'impact de l'imperméabilisation des surfaces urbanisées.

Il est indispensable que les collectivités territoriales et les aménageurs, publics ou privés, prennent en compte, dès l'origine de leur projet, la gestion et l'intégration des eaux pluviales dans le paysage urbain.

La maîtrise d'œuvre, constituée d'une équipe pluridisciplinaire, doit présenter des projets qui abordent le volet de la gestion des eaux pluviales en ayant recours à la gestion intégrée par la mise en œuvre de techniques alternatives à l'assainissement «traditionnel».

Les aides techniques et financières de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

La politique de maîtrise et de gestion des eaux pluviales, initiée dès le 8^e Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et poursuivie au 9^e, s'affiche aujourd'hui comme un axe fort du 10^{ème} Programme (2013-2018).

Sans gestion ni maîtrise des rejets urbains par temps de pluie (R.U.T.P.), il sera impossible d'atteindre deux objectifs principaux assignés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) :

- la non détérioration de la qualité des eaux,
- le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015.

Cette politique de maîtrise des eaux de pluie à la source voit ses modalités d'aides financières bonifiées par rapport aux programmes d'intervention précédents.

Pour bénéficier des participations financières de l'Agence de l'Eau, la collectivité doit :

- mener des études préalables,
- transcrire au travers de ses documents d'urbanisme une réelle volonté de maîtrise globale des eaux de ruissellement sur son territoire,
- contractualiser ses travaux dans un programme pluriannuel concerté (PPC). Les actions financées concernent les zones d'urbanisation existantes ; elles se calculent en m² déconnectés (déraccordés du réseau public de collecte).

Les modalités d'aide

Critères d'éligibilité des travaux	Modalités d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable de gestion des eaux de temps de pluie - Démarche globale de la collectivité (transcription des recommandations Eaux Pluviales dans les P.L.U., ...) - Mise en place d'un PPC - En zone d'urbanisation existante 	<p>Etudes Subvention 50% (montant HT)</p> <p>Travaux Avance 40 % + Subvention 15 % (montant HT des travaux) (+ 5% en zone de priorité 1 + 15% solidarité Urbain/Rural) Plafond 25 C / m² déracordé</p>

La philosophie des techniques alternatives à l'assainissement traditionnel

- Infiltrer l'eau de pluie au plus près de son point de chute, lorsque la nappe et le sol le permettent,
- ou la stocker et la restituer à faible débit.

Modulables et complémentaires, ces techniques peuvent être mises en œuvre tant en urbanisation nouvelle qu'en réhabilitation de quartiers anciens.



Noue



Dalles engazonnées



Chaussée-réservoir



Puits d'infiltration



Bassin de rétention d'eau



Structures alvéolaires



Toiture végétalisée

Pour plus d'infos :

www.eau-artois-picardie.fr/

Philippe BONNEAU
Chargé d'études Direction ressource et
lutte contre la pollution
Agence de l'Eau Artois-Picardie

La gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Canche

Le contexte

Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche est une structure intercommunale regroupant les 203 communes du bassin versant de la Canche. Situé dans le département du Pas-de-Calais, le bassin versant de la Canche, essentiellement rural, s'étend sur 1 300 km² et compte environ 100 000 habitants. Les compétences et les missions du Syndicat Mixte s'organisent autour des 4 enjeux majeurs identifiés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche :

- Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine ;
- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques ;
- Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains ;
- Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale.

Le bassin versant de la Canche est particulièrement sensible au ruissellement et à l'érosion des sols de part ses caractéristiques physiques (sols limoneux, pluviométrie élevée, pentes importantes pour la région) et l'occupation des sols (70 % du bassin versant est occupé par des activités agricoles, dont une large majorité dédiée aux cultures de plantes sarclées et aux céréales).

Ces phénomènes sont particulièrement impactant pour les milieux naturels (transport de divers polluants, colmatage des frayères, eutrophisation des milieux aquatiques, mortalité piscicole résultante d'une réduction de l'oxygène dans l'eau) et les zones anthropisées (inondations, coulées de boue, dégradation des voies de communications situées généralement en fond de vallée, colmatage des réseaux pluviaux et d'assainissement).



Depuis les années 80, des opérations visant à la limitation de ces phénomènes sont entreprises par les Communautés de Communes du bassin versant.

L'animation du bassin versant

Pour apporter une réponse opérationnelle à ces enjeux, le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche a créé un poste d'animateur de Bassin Versant, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. En partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, l'animation menée sur le bassin versant de la Canche doit concourir à la maîtrise durable des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols en apportant un appui technique auprès des maîtres d'ouvrages publics. L'animatrice participe à la réalisation des diagnostics de territoire et formule des propositions de travaux. Elle accompagne les maîtres d'ouvrages dans le montage des dossiers administratifs et coordonne les programmes des communautés de communes en vue d'assurer la cohérence des actions à l'échelle des bassins versants. Elle assure le relais entre les porteurs de projets et les différents partenaires techniques et financiers. Elle organise également des séances d'information et de sensibilisation auprès de différents publics sur les actions à mettre en place et les techniques de lutte contre le ruissellement.



Ces actions portent leurs fruits ! En 2012, l'ensemble des 15 Communautés de Communes situées sur le bassin versant de la Canche ont un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en cours d'élaboration, de réalisation ou achevé.

La restauration des cours d'eau

Avec 320 kilomètres de cours d'eau, le bassin versant de la Canche jouit d'un patrimoine naturel aquatique d'une grande richesse. De nombreuses zones humides complètent le réseau hydrographique et offrent un refuge pour la biodiversité. Ce patrimoine subit de nombreuses altérations. Il apparaît dès lors important de maintenir et restaurer les fonctions écologiques des cours d'eau et zones humides.

Au quotidien, deux équipes de cantonniers de rivières surveillent le fleuve et ses affluents. Ils interviennent avec du matériel léger pour maintenir ces équilibres fragiles. Des plans de gestion pluriannuels d'entretien et de restauration écologique sont mis en oeuvre à l'échelle du bassin versant dans le respect des cycles biologiques (végétal et animal).



Parallèlement, du fait de la fréquentation de nos rivières par des poissons migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, anguille), le Syndicat Mixte mène un programme de rétablissement de la continuité écologique. Ce programme permet aux propriétaires de barrage de se mettre en conformité avec la réglementation. Fruits de négociations avec les barragistes, des consensus aboutissent à l'aménagement ou mieux au démantèlement des ouvrages hydrauliques pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Enfin, le Syndicat Mixte porte l'élaboration d'un Contrat de Baie sur l'estuaire de la Canche. L'amélioration de la qualité bactériologique des eaux, la protection des



milieux humides littoraux et la prévention des risques naturels sont les principaux axes pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques de cet espace "sensible".

La qualité de l'eau potable : un enjeu primordial

Sur le bassin versant de la Canche, les eaux souterraines alimentent à 100% le territoire en eau potable. Le constat est préoccupant puisque la dégradation de la qualité de l'eau est telle qu'un report d'échéance pour atteindre le bon état qualitatif des masses d'eaux souterraines a été fixé à 2027. Cette dégradation de la qualité de l'eau pourrait à terme mettre en péril notre alimentation en eau potable.

Différents dispositifs sont mis en place pour veiller à la protection de la ressource contre les pollutions et plus particulièrement les pollutions diffuses : instauration de périmètres de protection, Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE)*, procédure des captages Grenelle. En complément de ces dispositifs, le Syndicat Mixte organise des journées d'information et de sensibilisation destinées aux élus et techniciens en charge des espaces verts communaux. L'objectif de ces journées d'informations et d'échanges est de promouvoir les techniques alternatives aux produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics et de permettre à terme la réduction, voire la suppression, de l'utilisation de ces produits. Ces rencontres, en s'appuyant sur le retour d'expériences et les démonstrations sur le terrain, permettent également de constituer un réseau de techniciens pouvant accompagner les acteurs dans leurs changements de pratiques.

Une action concertée et partenariale

Au travers de ses diverses actions et missions, le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche participe à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles en intervenant sur plusieurs étapes du cycle de l'eau.

L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface, souterraines et marines nécessite une mobilisation concertée et coordonnée de l'ensemble des acteurs locaux. La sensibilisation, la communication et les échanges sont une des clés de la réussite de ce défi. C'est pourquoi les actions du Syndicat Mixte du SAGE de la Canche s'inscrivent dans une logique de développement des partenariats avec les acteurs régionaux et locaux.

Grégoire JACQUESSON
Chargé de communication
SAGE de la Canche

www.sagedelacanche.fr

* Les ORQUE ont pour objectif de réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages pour contribuer à atteindre le bon état des masses d'eau.

Communiquer sur le zéro pesticide dans votre ville !



Pourquoi la pelouse n'est plus tondue le long de la route ? Pourquoi les jardiniers ne désherbent plus mon trottoir ?

Les changements de pratiques d'entretien et de gestion qui découlent de la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires s'accompagnent souvent de réactions négatives du public. Ces réactions sont généralement dues à un manque de compréhension des nouvelles pratiques, qui constituent pourtant une évolution normale du métier de jardinier. Pour éviter ce type de réactions, il est nécessaire de communiquer sur votre démarche ! Il faut également encourager l'utilisation de techniques alternatives dans les jardins particuliers afin de diffuser les bonnes pratiques. Dans cet article, nous vous proposons un tour d'horizon des outils de communication les plus pertinents et originaux. N'hésitez pas à vous en inspirer pour vos campagnes de communication !

Retour vers le futur à Rennes

La Ville de Rennes a choisi un lieu quelque peu atypique pour déployer sa dernière campagne de communication. Des affiches et des dépliants ont été placés à l'entrée des cimetières pour informer les habitants de la démarche 0% pesticide entamée par la Ville.

En effectuant quelques recherches, les services techniques ont retrouvé des photos du cimetière de l'Est datant de 1970. Celui-ci était alors empli par la végétation. C'était avant l'arrivée de produits phytosanitaires et la minéralisation des cimetières. Aujourd'hui, les services techniques opèrent un «retour vers le futur» en arrêtant totalement l'usage de ces produits dangereux. Ils ont créé différents supports de communication pour expliquer leur démarche et les nouvelles techniques d'entretien mises en oeuvre.

<http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/environnement-economie-recherche/l-environnement/zero-phyto/>



On va faire la révolution à Strasbourg !

“Faire de la mauvaise herbe une amie, réintroduire plus de nature en ville, tester les techniques alternatives au désherbage chimique implique d'accomplir une véritable révolution culturelle !”

Cette révolution est en marche depuis 2008 à Strasbourg qui multiplie les initiatives pour faire accepter aux citoyens la présence du végétal et modifier leur perception de la nature en ville !

Une expo-événement intitulée «Le retour des herbes folles» et réalisée en matériaux 100% recyclables a ainsi été proposée aux habitants. Elle présente en photos des micro-installations confrontées à la végétation urbaine ! Cette expo-événement est disponible en prêt gratuitement.



Strasbourg a également misé sur la connaissance de la flore spontanée pour favoriser son acceptation. Elle a proposé aux habitants un cours ouvert sur la flore des trottoirs. Une vidéo présentant l'activité a été réalisée :

http://www.dailymotion.com/video/xer8d5_la-flore-urbaine-a-strasbourg_news

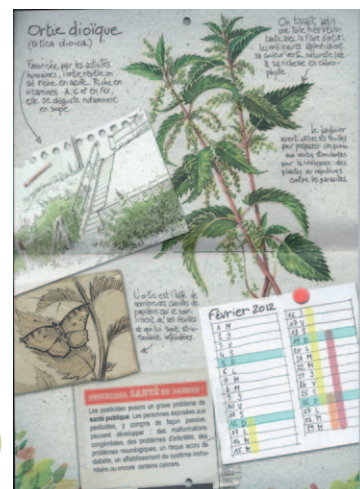
Pesticides, comment s'en passer ?

L'association Loiret Nature Environnement (LNE) a lancé en 2006 l'opération «Zéro pesticide dans nos villes et nos villages» afin d'accompagner les communes qui ne souhaitent plus utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs voiries et espaces verts. Elle a développé toute une série d'outils afin d'appuyer les communes dans leur communication envers les habitants : expositions, brochures, plaquettes, etc.

Ces outils sont réutilisables par les communes moyennant le paiement de frais d'expédition ou de droits de reproduction.



Un calendrier a également été édité. Très joliment illustré, il présente des anecdotes peu courantes sur les «mauvaises herbes» qui peuplent nos rues, nous apprend à les reconnaître et nous fait découvrir leurs propriétés.



Parallèlement à cette opération, elle mène des actions de sensibilisation envers les jardineriers et les particuliers afin qu'ils adoptent d'autres pratiques.

LNE a créé toute une série d'outils de communication originaux destinés aux particuliers :

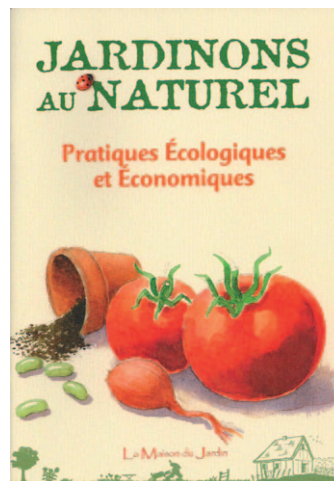
Les jardifiches, distribuées dans les jardineriers, proposent des solutions techniques alternatives aux pesticides adaptées à nos jardins.

De nombreux autres outils (expos, brochures, etc.) sont à découvrir sur le site Internet de LNE :

<http://www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticide/outils/index.html>

Jardinons au naturel

Afin de sensibiliser les jardiniers amateurs aux alternatives naturelles, La Maison du Jardin, basée à Roubaix, a conçu différentes fiches techniques et un livret «Jardinons au naturel, pratiques écologique et économiques».



Des panneaux et autocollants à apposer à l'entrée de la maison sont proposés aux habitants qui s'engagent pour un jardin au naturel qui favorise la biodiversité.

Une exposition interactive a également été créée. Cette exposition de 9 panneaux présente les pratiques d'un jardinage sans produit chimique et les actions à mener en faveur de la biodiversité tant faunistique que floristique au jardin. Au travers de la lecture des panneaux et du maniement des divers outils pédagogiques, le visiteur découvre les alternatives pour un jardinage plus naturel et pourra bénéficier de renseignements techniques à ramener chez soi sous forme de fiches en libre service. Contactez la Maison du Jardin pour obtenir plus d'infos sur ces outils :

projets@lamaisondujardin.org



L'actu de la Mission Gestion Différenciée

Zéro pesticides : des ressources en ligne

Nord Nature Chico Mendès a mis en ligne sur son site Internet www.gestiondifferentiee.org le dossier "Objectif zéro pesticide en Nord-Pas-de-Calais."



Ce dossier a pour objectif de rassembler un maximum de ressources sur la thématique zéro pesticide afin d'appuyer les collectivités qui veulent à terme se passer des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. Il comprend des informations sur :

- la législation en matière de pesticides et le Certiphyto,
- la Charte régionale d'entretien des espaces publics,
- les risques liés à l'utilisation des pesticides,
- les bonnes pratiques phytosanitaires et les techniques alternatives aux pesticides,
- la sensibilisation et l'implication des élus,
- les outils de communication à destination du grand public,
- des exemples de communes engagées,
- les économies d'eau dans les collectivités (usages domestiques et arrosage)
- la gestion des eaux pluviales,
- les solutions techniques applicables aux jardins particuliers
- les initiatives mises en place dans des jardineries.

Pour consulter le dossier :

<http://www.gestiondifferentiee.org/spip.php?rubrique68>

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Gestion Différenciée et Biodiversité : fin de la première phase du projet

Le projet de suivi de la biodiversité ordinaire en milieu urbanisé vient de se terminer ! Cette action, initiée au printemps 2010, a pris fin en décembre 2012. Pour rappel, 3 groupes d'espèces (oiseaux, chauves-souris, papillons de jour) ont été particulièrement étudiés sur différents types d'espaces verts urbains ou ruraux, avec pour objectif d'essayer de mesurer les impacts de la gestion différenciée sur la biodiversité qualifiée d'« ordinaire ».



En l'espace des 3 années de suivis, 9 communes ont participé au projet, au rythme de 3 nouvelles communes par an (une petite, une moyenne et une grande).

En 2010, le projet a démarré avec les communes de Lille, Arques et Bouquehault (3 années de suivis) ; en 2011, se sont ajoutées les communes de Dunkerque, Caudry et Wallers-en-Fagne (2 années de suivi) ; en 2012, Lens, Brebières et Rieulay ont enfin rejoint l'échantillon (1 année de suivi).

De manière à ce que les données récoltées soient utilisables dans un cadre extrarégional, le choix a été fait d'appliquer des protocoles nationaux, élaborés par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le suivi des oiseaux

Le suivi des oiseaux a été réalisé selon le protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs), soit en procédant à des points d'écoute de 5 minutes.

Le projet totalise **129 points d'écoute, 9310 oiseaux contactés et 97 espèces différentes identifiées**. Arques est la ville enregistrant la plus grande diversité d'espèces (66) ; Bouquehault est

la ville enregistrant la plus faible diversité d'espèces (29). La moyenne calculée en fonction des résultats obtenus est d'environ **47 espèces d'oiseaux différentes par commune**.

Le suivi des chiroptères

Le suivi des chiroptères, selon le protocole pédestre, consiste à enregistrer les émissions ultrasonores émises par les éventuelles chauves-souris présentes sur les points d'enregistrement.

Le projet totalise **115 points d'enregistrement**, soit **451 enregistrements de 6 minutes** ; c'est-à-dire plus de **45 heures** à décrypter. L'analyse livre **2813 contacts de chiroptères** ; ce qui représente **565 individus**. **Au moins 11 espèces** ont été contactées au cours des 3 années de suivi.

Le suivi des rhopalocères

Le suivi des rhopalocères (papillons de jour) a été intégralement pris en charge par les agents Espaces verts des 9 communes, soit près d'**une quarantaine d'agents techniques municipaux** qui ont été formés à la reconnaissance de ces insectes.



Le protocole PROPAGE a été utilisé, protocole qui demande aux agents de réaliser des transects 3 fois par an. Au total, **110 transects** ont été parcourus et **3370 individus** de **22 espèces ou groupes d'espèces** (ex : groupes des « piérides blanches », des « lycènes bleus »...) ont été contactés.



Au total, des données ont été recueillies sur **202 sites** (toutes espèces confondues). Rappelons que les relevés « Oiseaux » et « Chiroptères » ont essentiellement été assurés par 2 salariés de Nord Nature Chico Mendès, avec le concours ponctuel du reste de l'équipe et des agents techniques municipaux motivés (jusqu'à 20 personnes). Le projet a mobilisé une soixantaine de volontaires de diverses structures : nous remercions encore très chaleureusement toutes ces personnes (élus, responsables de service, agents techniques municipaux, personnel administratif, animateurs, écologues, stagiaires, particuliers...) qui ont bien voulu nous accompagner au cours de ces années !

Les communes participantes seront mises au courant prochainement de la restitution du bilan final.

Vous pouvez consulter toutes les résultats sur le site internet dédié au projet :

www.biodiversite-npdc.org



Nous vous révélerons bientôt comment nous poursuivons en 2013 le travail effectué avec nos communes « tests » en faisant évoluer le projet « Biodiv » !

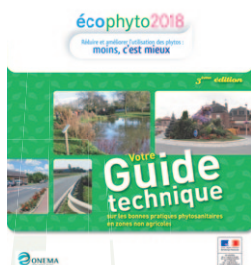
Alire

Il s'adresse aux collectivités, aux gestionnaires d'espaces verts, de voies de communication, aux sociétés prestataires de service en espaces verts...

Vous pouvez consulter le guide sur le site :

<http://ddaf59.agriculture.gouv.fr/Votre-guide-technique-sur-les>

Guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zones non agricoles



Ce guide, réalisé par la FREDON Nord-Pas-de-Calais, a été édité une première fois en 2003 puis en 2005, dans le cadre du GRAPPE (Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau) Nord Pas-de-Calais, avec l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers.

Au vu de la demande qui reste d'actualité concernant cet ouvrage, des évolutions récentes de la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires, et des objectifs de réduction de l'usage de ces produits, ce document a été mis à jour en 2011 dans le cadre du plan Ecophyto, avec l'appui financier de l'ONEMA* et du Ministère de l'Agriculture. Il a été réactualisé par la FREDON Nord Pas-de-Calais avec l'appui du groupe de travail Ecophyto Axe 7 ZNA. Il a pour objectifs de sensibiliser les professionnels des espaces verts de la région Nord Pas-de-Calais à la réduction voire la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, et aux bonnes pratiques d'utilisation de ces produits. Et ce, afin de respecter la réglementation, la sécurité des équipes, et l'environnement. Il met en avant les causes de pollution de l'eau par les produits phytosanitaires, rappelle leur mode d'actions, leur classification, les bonnes pratiques, les nombreux points réglementaires liés à l'usage des produits de traitement et les alternatives existantes pour réduire leur usage, en citant des témoignages de villes pilotes.

* Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Retrouvez des infos, des guides, des fiches techniques, des vidéos... sur notre site :

www.gestiondifferentiee.org

Pensez à la recherche thématique !!! (ex : communication, biodiversité, urbanisme...)

La Mission Gestion Différenciée est animée par

Nord Nature Chico Mendès

7 rue Adolphe Casse - 59000 Lille

Tél. : 03.20.12.85.00 - Fax. : 03.20.91.01.73

e-mail : contact@nn-chicomendes.org

www.nn-chicomendes.org

Autair

Villes-Nature vers le zéro pesticide : cohérences territoriales, paysagères et sociales

Educagri éditions propose à la vente un DVD consacré au zéro pesticide. Ce DVD de 26 minutes restitue les paroles d'experts présents lors du Colloque Européen AITF/CNFPT «Villes Nature vers le Zéro Pesticide» et comprend des témoignages de bonnes pratiques alternatives.



Les 5 thématiques abordées dans le

DVD sont :

- les enjeux et impacts des usages des produits phytosanitaires,
- les politiques publiques territoriales européennes «zéro phyto»,
- la cohérence et la gouvernance des politiques «zéro phyto» sur un territoire,
- les demandes et réticences sociales et culturelles du «zéro phyto»,
- les nouvelles conceptions paysagères des espaces verts publics «zéro phyto».

* Association des Ingénieurs Territoriaux de France/Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Nous sommes soutenus par :

